



# Safety chez Swisscom

Règle "Transports héliportés" (012)

© SiBe Safety Swisscom Konzern



# Safety chez Swisscom

## Règle "Transports héliportés" (012)



### Dangers

- Risques mécaniques: éléments non protégés en mouvement, éléments comportant des surfaces dangereuses, moyens de transport en mouvement, éléments non contrôlés en mouvement (pièces volantes), chutes d'objets. Bruit, surcharge musculaire et usure du squelette dues à un levage et à un port trop fréquent et incorrect de charges lourdes; environnement de travail (p.ex. objets, poussière et pierres).

### Généralités

- Les lourdes charges, telles que les poteaux téléphoniques ou les armoires de commande, les matériaux de construction, etc., doivent être héliportées dans les endroits peu praticables et difficiles d'accès comme par ex. Les régions montagneuses, les immeubles, etc. Ces transports requièrent l'intervention de nombreuses personnes devant connaître les procédures à suivre de même que les mesures de sécurité à prendre afin que ces transports puissent se faire autant que possible sans risque et de manière professionnelle.





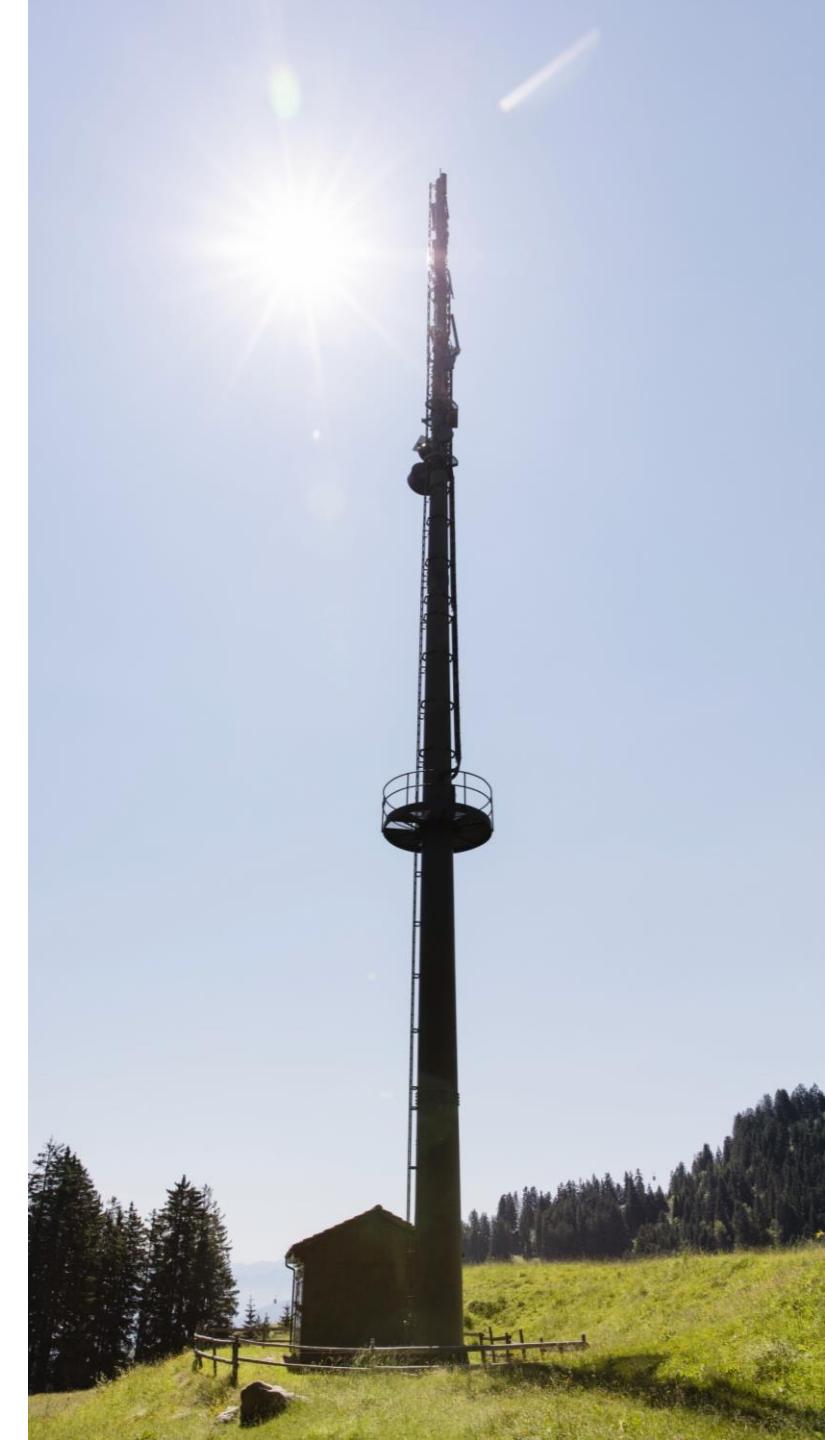
# Safety chez Swisscom

## Règle "Transports héliportés" (012)

### Principes afférents à la passation d'ordres

- Afin de pouvoir élaborer une offre précise et organiser un transport aérien avec le professionnalisme et la sécurité qui s'imposent, l'entreprise de transport héliportés a besoin des données suivantes:

Quoi	Données nécessaires
<b>Contact</b>	Données sur la société, adresse, n° de tél., interlocuteur
<b>Date prévue pour le transport</b>	Date & heure, date de réserve
<b>Lieu</b>	Lieu de déchargement ou de montage, lieu de chargement & lieu d'atterrissement: coordonnées, altitude au-dessus du niveau de la mer, obstacles (joindre un plan et éventuellement une photo)
<b>Matériel à transporter</b>	Matériel avec l'indication de la taille, du poids en kg/m <sup>3</sup> , des possibilités d'arrimage (p.ex. œillets d'accrochage pour transport aérien/grue)



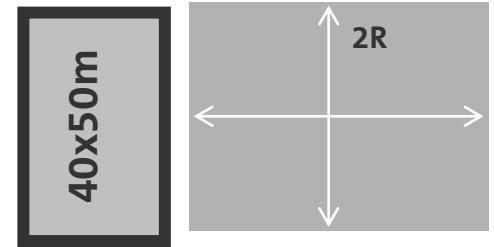


# Safety chez Swisscom

## Règle "Transports héliportés" (012)

### Principes à respecter le jour de l'opération: lieu de chargement & d'atterrissement

- **Interdiction de séjourner:** dans un périmètre égal à 2 fois min. le diamètre du rotor (en longueur tout comme en larguer)
- **Zones habitées:** l'accès au périmètre doit être barré au moins sur une longueur de 50 m et une largeur de 40 m
- **Sécurité:** avant l'opération, le supérieur est tenu de s'assurer que les mesures de sécurité ont été prises et que les règles de comportement sont respectées
- **Qualité de la terre:** s'assure de la qualité du sol afin d'éviter toute projection (graviers par ex.) générée par le déplacement d'air
- **Les EPI suivants doivent être portés:**
  - **Casque de protection:** casque pourvu d'une jugulaire (p.ex. casque d'escalade ou casque de chantier avec mentonnière)
  - **Protection acoustique:** dans le cas où un écouteur de radio n'est pas porté
  - **Lunettes de sécurité:** y compris anti buée



### Principes à respecter le jour de l'opération: conduite de l'opération

- Pilote ou assistant de vol → suivre et respecter strictement les instructions!



Carte d'urgence Swisscom	
	<b>112</b> Numéro internationale d'urgence
	<b>117</b> Police
	<b>118</b> Pompiers, services de défense
	<b>144</b> Ambulances
	<b>1414</b> Secours aérien REGA
	<b>145</b> Intoxications
	<b>0800 140 140</b> Secours routier
	<b>0800 88 00 88</b> Centrale d'alarme Swisscom

A mémoriser sur le téléphone portable

### Comportement à adopter en cas de ...

- Voir carte d'urgence → toutes les collaborateurs doivent l'avoir avec!



# Safety chez Swisscom

## Règle “Transports héliportés” (012)

### Principes à respecter le jour de l'opération 1/2

#### Lieu de chargement & lieu d'atterrissement

- Interdiction de séjourner sur le lieu de chargement ou d'atterrissement dans un périmètre égal à 2 fois min. le diamètre du rotor (en longueur tout comme en larguer)
- **Zones habitée:** l'accès au périmètre doit être barré au moins sur une longueur de 50 m et une largeur de 40 m
- **Sécurité:** avant l'opération, le supérieur est tenu de s'assurer que les mesures de sécurité ont été prises et que les règles de comportement sont respectées
- **Qualité de la terre:** s'assure de la qualité du sol afin d'éviter toute projection (graviers par ex.) générée par le déplacement d'air

Les EPI suivants doivent être portés:

- **Casque de protection:** ce casque doit être pourvu d'une jugulaire (par ex. Casque d'escalade ou casque de chantier avec mentonnière)
- **Protection acoustique:** dans le cas où un écouteur de radio n'est pas porté
- **Lunettes de sécurité:** selon EN166 y compris anti buée

